

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 JANVIER 2013

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Pascal GIRAUD, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Jacques GAUBERT, Joseph GIUNTA, Gérard GUÉRIN, Elisabeth GUYOT, Matthieu MONIER, J-Marie MORENVAL, Evelyne NEBOUT, Marc PERROUX.

Absents : J-Marc CHAUVIN, Anne MARQUIS procuration à Pascal GIRAUD, Martine IMBERT procuration à Roger AULAGNE, Patrick LARGUIER procuration à Hervé MEDINA, Cathy MILLET procuration à Evelyne NEBOUT.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 18 h

ORDRE DU JOUR :

PROJET RÉSIDENCE SENIOR ET PÔLE MÉDICAL

Par délibération du 27 juin 2012 la commune a procédé à l'acquisition de l'ancien hôtel le Relais du Château. Cette acquisition s'est faite dans le cadre du don fait à la commune en 2005, qui était conditionné par la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées. Devant l'impossibilité de construire ce type d'établissement par refus d'autorisation des services compétents (Etat et Département), Il est soumis aujourd'hui à l'approbation de l'assemblée un projet présenté par la société ADIS, spécialisée en construction d'habitations à loyer modéré.

Ce projet prévoit que la commune mette à disposition le bâtiment de l'ancien hôtel par le biais d'un bail emphytéotique de 55 ans, à la société ADIS afin que cette structure transforme le bâtiment en résidence senior. Cette résidence serait composée de logements type T2 et T3, réservés aux seniors. Parallèlement d'autres logements à loyer modéré seraient construits aux abords du bâtiment existant afin d'y créer des logements destinés aux familles avec enfants et une mixité générationnelle. Enfin, la commune souhaite la création d'un pôle médical (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, etc...) pour accueillir les praticiens médicaux et para-médicaux.

La société ADIS prendrait en charge l'intégralité des coûts des travaux et exploiterait l'ensemble des espaces réhabilités ou créés pendant toute la durée du bail emphytéotique.

Approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. – SUPPRESSION D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Par délibération du 16 novembre 2012, une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a été lancée avec consultation du public du 3 décembre 2012 au 5 janvier 2013. Cette modification porte sur la suppression d'un emplacement réservé qui n'a plus lieu d'être. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune remarque du public.

Il est proposé d'approuver cette modification.

Approuvé à l'unanimité.

CONTRAT DE LOCATION DE L'APPARTEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Il est proposé de renouveler le contrat de location de l'appartement de l'école élémentaire au locataire actuel, aux conditions identiques.

Accepté à l'unanimité

CONTRAT DE LOCATION DE L'APPARTEMENT DU BÂTIMENT DE LA POSTE

Par délibération du 16 novembre 2012, le conseil municipal avait fixé le loyer de l'appartement du 1^{er} étage du bâtiment de la Poste à 630 €. Il est fait part des difficultés à louer cet appartement au prix convenu et il est proposé de baisser le loyer à 590 €.

Accepté à l'unanimité

PROJET DE FUSION DE 11 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'IRRIGATION

Par arrêté préfectoral n° 2012354-0001, le Préfet de la Drôme soumet à l'approbation des communes concernées le projet de fusion avec le Syndicat d'Irrigation Drômois de 11 syndicats intercommunaux d'irrigation.

La commune de Suze la Rousse est concernée par le Syndicat d'Irrigation de Saint Restitut auquel elle adhère. Cette fusion entre dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet de fusion.

RÉTROCESSION À LA COMMUNE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LES GRÈS

Les différents propriétaires du lotissement Les Grès ont exprimé leur souhait de rétrocéder à la commune les voiries privées du lotissement. Les parcelles concernées sont propriété de la société SOL.

Cette rétrocession implique que la commune prendra en charge l'entretien de la voirie et des différents réseaux contenus sur ces parcelles.

Accepté à l'unanimité

MODIFICATION DU TARIF CONCESSION CIMETIÈRE

Les tarifs pour les concessions du cimetière et le columbarium doivent être modifiés à compter du 1^{er} janvier 2013, afin de tenir compte du nouveau calcul des droits d'enregistrement.

Accepté à l'unanimité

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Un projet de loi est en cours d'approbation afin de réformer le rythme scolaire des écoles maternelles et élémentaires. La commune devra faire le choix prochainement de la date d'application de cette réforme qui implique une réorganisation des journées d'enseignement. En l'état actuel, le conseil municipal n'est pas favorable à une application à la rentrée 2013. Le sujet sera à nouveau débattu lors d'un prochain conseil municipal.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

L'étude de Maîtres Messié et Féraud adresse à la commune un chèque de remboursement d'un montant de 15 € correspondant à un trop perçu de frais notariés pour l'acquisition d'une parcelle à la SAFER.

Accepté à l'unanimité

DIVERS

- il est soulevé la question du maintien du lavoir situé au pont du Lez. Ce lavoir est en très mauvais état, et n'a aucun intérêt esthétique ni patrimonial. Il est proposé de le détruire. L'assemblée de façon unanime, décide de la destruction du lavoir.
- Il est envisagé de couper le platane sur la place de la Poste. Cet arbre est partiellement mort et apporte plus de gêne que d'ombre. Il est décidé de le supprimer.